

BIBLIOGRAPHIE

Les eaux potables et le plomb par A. HAMON.—Adrien, Delahaye et E. Lecrosnier, éditeurs, Paris 1884.

Cette étude due à la plume élégante de notre correspondant parisien, est l'exposé clair et concis d'une question importante d'hygiène publique : celle de la nocuité des eaux distribuées par des tuyaux de plomb.

Après avoir décrit les qualités et la composition de l'eau potable, l'auteur pose carrément la question suivante : *l'eau qui traverse les tuyaux de plomb est-elle nocive ou inoffensive ?*

Nous n'hésitons pas, dit-il, à répondre qu'elle est très nocive et qu'il existe de grands dangers à l'absorber.

L'auteur appuie cette prétention sur un grand nombre d'autorités dont la compétence ne saurait être mise en doute. Il cite Orfila qui dans son dictionnaire de Médecine, écrivait : « L'eau qui a été transmise par des aqueducs de plomb ou qui est tombée sur des toits couverts de ce métal peut tenir en dissolution une assez grande quantité de ce poison pour déterminer des accidents graves »

« Dans le Dictionnaire de médecine usuelle de Beaude nous lisons : »

« Le plomb présente des inconvénients lorsqu'il est employé pour garnir l'intérieur des citernes, faire des conduits qui servent aux eaux potables. Au contact de l'eau aérée, il s'oxide aussi facilement qu'à l'air humide, surtout si l'eau contient de l'acide carbonique, comme cela arrive toujours. L'analyse chimique a montré la présence du plomb dans de l'eau qui avait séjourné dans des conduits et des réservoirs de ce métal. »

Le célèbre chimiste Gauthier publia un ouvrage : « Chimie appliquée à la physiologie et à l'hygiène » dans lequel il déclare, « qu'on doit rejeter pour conduire les eaux, les tuyaux de cuivre et sur-tout les tuyaux de plomb. »

En 1873-74 à Paris fut organisée une véritable croisade contre les tuyaux de plomb, et une pétition signée par 905 médecins « demandant la suppression des tuyaux de plomb » fut adressée à la municipalité. (Cosmos 26 janvier 1884.)

Mr Hamon prouve par des cas nombreux et absolument caractérisés que l'absorption lente et graduelle d'une très minime quantité de sels de plomb dans l'eau potable est capable de produire des troubles graves de l'économie en général et des centres nerveux en particulier.

L'auteur conclut en ces termes : « Au nom de l'hygiène et de la santé publique nous demandons que l'on proscrive l'emploi des tuyaux de plomb ; car comme disait Thompson « Il est impossible de ne pas condamner l'usage des réservoirs et des tuyaux de plomb ; ils ne devraient jamais être employés pour conduire ou conserver l'eau destinée à la boisson et à la préparation des aliments. Il est difficile de comprendre l'origine de l'emploi d'un métal aussi nuisible pour les usages domestiques. »

Nous approuvons pleinement les opinions de l'auteur et nous serions heureux que la Société d'Hygiène de la Province de Québec mit ce grave sujet à l'étude.

Heureusement pour notre population que l'eau ne lui est pas ménagée et qu'avec des précautions on peut éviter les accidents d'intoxication par le plomb. Il suffit pour cela de laisser couler la première eau qui se présente. C'est surtout le matin qu'il importe de recourir à ce moyen.